

Service : Secrétariat
Général
Tél : 04.66.22.20.64

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SIFFRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Dominique VINCENT, Nathalie FABIÉ, Sylvie THOLANCE, Olivier LAW, Dominique AGUERA, Eric MALTERRE, Brigitte BLOTTIAU, Guy BRIEUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre DEHON, Monique SWIERKOWSKI, Michaël GENTE, Patricia PALLEGOIX, Béatrice COLOMBIER, André SAUTON, Nathalie RAYSSIGUIER.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Dominique AGUERA en qualité de secrétaire de séance.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Choix du maître d'œuvre pour le projet de nouvelle station d'épuration : le cabinet IGEADT Ingénieur Conseil, basé à Conqueyrac, a été retenu pour un montant de 85 000 € HT.

Conduite AEP chemin du Devois : une nouvelle conduite d'eau a été installée chemin du Devois au-dessus de la mairie. Nous avons profité des tranchées creusées dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux conduits par le SMEG.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibérations

01	Majoration de la taxe sur les résidences secondaires	2024-36
-----------	---	----------------

Par délibération du conseil municipal du 20 septembre 2023, il avait été décidé de majorer de 25% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés. Cette majoration peut être élevée jusqu'à 60%, comme cela a été voté par de nombreuses communes alentour.

Il est proposé au conseil de fixer un taux de majoration à 35% à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02	Réfection de l'Eglise : demande de financement	2024-37
-----------	---	----------------

L'église du village nécessite différents travaux de rénovation, pour la toiture et l'autel. Ce bâtiment étant inscrit aux Monuments Historiques, il est susceptible d'être éligible à différents dispositifs de subventions. Il est proposé d'approuver le principe de ces travaux et d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande d'aide financière aux structures idoines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03	Remboursement des frais de mission pour le Congrès des Maires	2024-38
-----------	--	----------------

Il est proposé au Conseil :

- de missionner deux élus qui seront désignés par le Maire afin qu'ils puissent se rendre au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité qui se déroulera à Paris du 19 au 21 novembre 2024 ;
- de prendre en charge l'ensemble des frais de déplacement et d'hébergement sur présentation des justificatifs ;
- de fixer à 30 euros par repas et par personne le montant forfaitaire de l'indemnité des frais de repas, sur présentation de justificatifs ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04	Rétrocession des voiries- Lotissement Le Mas de Jonquet	2024-39
-----------	--	----------------

Dans le cadre de la création du lotissement « Le Mas de Jonquet », le lotisseur « GGL GROUPE » avait sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies, réseaux et parcelles sur lesquelles sont aménagés un poste de transformation et le bassin de rétention du lotissement.

Après instruction de cette demande par les services de la commune, formalisation des pièces et éléments attendus par le cabinet GGL GROUPE et concertation des riverains, il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05	Echange de terrains Chemin des Planes	2024-40
-----------	--	----------------

Le conseil municipal avait approuvé en 2023 un échange de terrains Chemin des Planes, à proximité du terrain de boules. Un ajustement des limites parcellaires doit être prévu, ainsi qu'une servitude au nord du terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06	Acquisition d'une parcelle en zone N- Secteur La Charaou- D 2	2024-41
-----------	--	----------------

La commune a été contactée par le propriétaire d'un terrain sis secteur La Charaou, cadastré D 2, d'une superficie d'un hectare environ, en zone naturelle.

Ce propriétaire souhaite vendre sa parcelle.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 1 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07	Ouverture d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	2024-42
-----------	---	----------------

Il est proposé au Conseil de créer un emploi non permanent sur le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, sur un temps complet, pour une durée maximale de douze mois sur une période de dix-huit mois, renouvellements compris.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ